PENMARCH

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL PORTUAIRE

EN DATE DU 3 MARS 2015

Étaient présents : Voir liste d'émargement jointe au présent compte rendu.

En introduction de la présente séance, Monsieur Raynald TANTER, Maire, Président, précise que les titulaires et suppléants seront à l'avenir invités aux réunions du Conseil Portuaire.

ORDRE DU JOUR :

- Examen du Compte Administratif 2014 du budget des ports de plaisance ;
- Proposition de Budget Primitif 2015 des ports de plaisance ;
- Fixation des tarifs 2015 ;
- Bilan de saison estivale 2014 ;
- Questions diverses.

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET DES PORTS DE PLAISANCE

Monsieur Denis STEPHAN présente le compte administratif 2014 du budget des ports de plaisance.

L'excédent de la section de fonctionnement est de 9 238,08 € ; le déficit de la section d'investissement est de 3 718,88 € ; l'actif net à la clôture de l'exercice 2014 est donc de 5 519,20 €.

Monsieur Denis STEPHAN rappelle que les seules recettes de ce budget proviennent des locations de mouillages (environ 40 000 €). Les gros investissements sont pris en charge par le budget général, ce qui n'est pas entièrement conforme à l'orthodoxie d'un budget annexe. On peut considérer que certains ouvrages ont soit un rôle de défense contre la mer, soit un intérêt patrimonial. Le détail des différents postes de dépenses peut être consulté en mairie.

Le Conseil Portuaire donne un avis favorable au compte administratif 2014 du budget des ports de plaisance.

PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2015 DES PORTS DE PLAISANCE DE PENMARC'H

Monsieur Denis STEPHAN présente, à partir du compte administratif 2014, le projet du budget primitif 2015 des ports de plaisance.

Avis favorable du Conseil Portuaire sur ce projet de budget

FIXATION DES TARIFS 2015

Monsieur Raynald TANTER propose une augmentation située entre 1,50% et 2% suivants les tarifs. En effet, il faut éviter de devoir relever ces tarifs d'un seul coup, tel que cela s'est produit à Loctudy ou Lesconil, par exemple. La trésorerie pourrait imposer la prise en charge de certains postes de dépense pour l'instant imputés au budget général.

Accord unanime du Conseil Portuaire sur les propositions de tarifs joints au présent rapport.

Monsieur Denis STEPHAN évoque les tarifs des bateaux possédant leur propre mouillage, qui sont beaucoup moins élevés que ceux pratiqués par l'Etat sur son domaine. Monsieur Frédéric POURCHASSE rebondit sur les Zones de Mouillage d'Equipement Légers (ZMEL) sur le domaine public. Il s'agit de secteurs qui seraient gérés par la Commune, aux tarifs fixés par l'Etat. En dehors de ces zones, il n'existera plus de possibilités de mouillage sur le domaine public d'Etat. Par ailleurs, les mouillages de Pors Carn vont disparaître progressivement quand les titulaires cesseront de les utiliser, car ils sont situés dans un site classé.

Les tarifs des bateaux ayant leur propre corps mort devront donc être progressivement harmonisés.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2014

Plusieurs graphiques sont présentés concernant le taux d'occupation des corps morts, les catégories de navires, etc.

Madame Gwénola GOURLAOUEN, régisseur, informe le Conseil Portuaire que le taux de recouvrement des locations de mouillage avoisine les 100%.

Le nombre de macarons vendus pour l'accès à la cale continue à poser question à l'Assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel VARIEL évoque les deux corps morts situés à la sortie du port de Saint Pierre. Ceux-ci sont utilisés par les plaisanciers en attendant de pouvoir accéder à leur mouillage, quand la marée est basse. Il ajoute que l'installation de nouveaux mouillages apparait compliquée. Il s'interroge sur les dangers présentés par la pratique de la plongée et les kayaks dans le chenal d'accès au port.

Les membres du Conseil Portuaire estiment que si les plongeurs posent effectivement un problème, il est, par contre, difficile d'empêcher la pratique du kayak.

Monsieur Christian BOENNEC souhaite l'installation d'une webcam sur le port de Kérity, dans un but de surveillance, des vols ayant été constatés.

Monsieur Frédéric POURCHASSE souligne qu'au contraire d'une caméra de surveillance l'archivage des données n'existe pas sur une webcam. Il faut donc prendre les délinquants sur le fait.

Monsieur Raynald TANTER ajoute que, s'il est prévu la pose de webcams sur différents points de la Commune, il est envisagé de débuter par une installation à Pors Carn.

Monsieur Christian BOENNEC signale aussi des chutes de béton sur la « grande digue », où l'éclairage ne fonctionne pas. Madame Gwénola GOURLAOUEN dit que les travaux de remise en état sont programmés.

Monsieur Eric BARIOU souligne l'état de vétusté du câble d'alimentation. Le revêtement se dégrade. Plusieurs membres du Conseil Portuaire posent la question d'une éventuelle interdiction des véhicules sur cette jetée, avec réservation de l'accès aux services de secours.

Les parcs à prames posent également problème du fait du bruit généré. Quelles solutions envisager : un parc où les prames seraient posées à l'horizontale, mais il faut une certaine force physique de la part des plaisanciers pour ranger ces prames, ou imaginer un système permettant d'atténuer les sons ?

Monsieur Christian BOENNEC poursuit sur l'état des portes de l'ancienne criée. Il faut prévoir leur remplacement, tel que cela a été fait pour les gouttières.

Monsieur Raynald TANTER dit que, dans le cadre du Plan de Prévention des Risques par Submersion Marine, il est possible de prévoir des travaux d'entretien, mais non de transformation du bâtiment.

Monsieur Christian BOENNEC rappelle qu'un anneau en bas de la cale raide présente un danger car il pourrait provoquer des chutes. Cela a été signalé à plusieurs reprises.

Le bureau du port a toujours des problèmes d'étanchéité au niveau de la cheminée, où les services techniques doivent intervenir. La colonne de l'ordinateur a subi des dommages. Monsieur Frédéric POURCHASSE répond qu'il mettra à disposition de l'association un système pour rehausser cette colonne.

Monsieur Raynald TANTER conclut sur les travaux à venir dans un délai rapproché (rond point devant la poissonnerie Scéo) ainsi qu'au carrefour de Port de Bouc.

Le Maire
Raynald TANTER

MAIRIE DE PENMARC'H
(Finistère)

CONSEIL PORTURAIRE
DU 3 MARS 2015

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Raynald TANTER Président Présent	Monsieur Maurice LE FLOCH Présent
	Monsieur Frédéric POURCHASSE Présent

Membre du personnel communal appartenant au service chargé des ports

Monsieur Denis STEPHAN Présent	Madame Gwénola GOURALOUEN Présente

Représentant la Chambre de Commerce et d'industrie de QUIMPER

Monsieur Pierrick JONCOUR Excusé	Monsieur Jean Pierre LE PEMP Excusé

Représentant les services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liés à la plaisance, désignés par le Maire

Monsieur Marc GOUTTE Présent	Monsieur Michel LABIDURIE Présent
Monsieur Christian BOENNEC Présent	Monsieur Xavier LE GALL

Monsieur Régis LE MARC
Présent

Monsieur Jérôme DY

Représentant le Conseil Général

Monsieur Daniel COUIC
Présent

Représentant les pêcheurs désignés par le Maire

Monsieur Eric BARIOU
Présent

Monsieur Cédric LE MOIGNE
Excusé

Représentant les navigateurs de plaisance désignés par le Comité Local des Usagers permanents du Port

Monsieur Michel LODEHO
Excusé

Monsieur José CLERC
Présent

Monsieur Robert CRIQUET
Absent

Monsieur Philippe CARVAL
Absent

Monsieur Michel VARIEL
Présent

Monsieur Jean Claude JEGOU
Présent